



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 12 DÉCEMBRE 2019 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D7 - Travaux relatifs à l'aménagement de la rue du Palais - Demande de subvention auprès du Département

Date de convocation : 6 décembre 2019

Nombre de présents 23

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjoint ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Bernard PRABONNAUD, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Chantal BOISSINOT, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Isabelle BLANCHARD, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 6

| | | |
|--------------------------|-----------------|-------------------------|
| Jean-Louis BORDESSOULES | donne pouvoir à | Mme la Maire |
| Patrice BOUCHET | donne pouvoir à | Cyril CHAPPET |
| Anthony MORIN | donne pouvoir à | Jean MOUTARDE |
| Annabel TARIN | donne pouvoir à | Myriam DEBARGE |
| Antoine BORDAS | donne pouvoir à | Yolande DUCOURNAU |
| Henriette DIADIO-DASYLVA | donne pouvoir à | Sylvie FORGEARD-GRIGNON |

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 7 - Travaux relatifs à l'aménagement de la rue du Palais - Demande de subvention auprès du Département

Rapporteur : M. Jean MOUTARDE

Par délibération du 13 décembre 2018, le Conseil municipal a autorisé Mme la Maire à solliciter les aides financières de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019 et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, contrat de ruralité (DSIL) pour les travaux liés à l'aménagement de la rue du Palais.

En effet, dans le cadre de la politique de revitalisation du centre-ville, la Ville de Saint-Jean-d'Angély a défini un plan d'actions issu de l'étude sur le positionnement économique du cabinet Cible et Stratégies et des ateliers de concertations avec les acteurs du centre-ville.

L'une des actions préconisées est la mise en place d'un maillage doux pour faciliter les déplacements piétons et les cycles en ville, notamment les liaisons entre les grands espaces de stationnements, les sites touristiques et le cœur de ville historique.

La connexion entre la place du champ de foire et le centre-ville vise à mailler les sites culturels et touristiques du territoire. Elle apparaît comme une priorité compte tenu des projets municipaux et communautaires. En effet, de part et d'autre de ce parking, sont attendus :

- un complexe cinématographique de 3 salles, dont la pose de la 1^{ère} pierre a eu lieu le 25 novembre 2019,
- un établissement thermal dont l'exploitation est prévue en 2023.

Afin de faciliter l'accès des piétons au centre historique, mais aussi aux commerces, la Ville de Saint-Jean-d'Angély a souhaité améliorer le cheminement entre la rue du Palais, la rue Tour Ronde et la Place de l'Hôtel de Ville. Ces liaisons respectant la loi sur les Personnes à Mobilité Réduite seront réalisées de façon à permettre une circulation confortable et aisée des piétons entre les espaces de stationnements et les points de desserte.

La rue du Palais sera complètement repensée et élargie notamment grâce à la démolition d'immeubles. Dans cette rue, les piétons et les vélos pourront circuler en toute sécurité, à l'écart de la voie nouvelle, grâce à un aménagement paysager qui participera à l'ambiance générale de ce nouvel espace. Le choix des essences et leur position seront adaptés à l'espace environnant.

Les travaux d'aménagement des autres rues seront plus légers. Les trottoirs seront élargis et sécurisés et des ralentisseurs seront installés sur la voirie pour limiter la vitesse des véhicules.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20191212-
2019_12_D7-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 16 décembre 2019

Affiché le 16 décembre 2019

Enfin, concernant la Place de l'Hôtel de ville, un marquage au sol et un plateau surélevé permettront une liaison entre la rue Alléry et le cœur de ville en toute sécurité pour les piétons.

Pour permettre ces aménagements, l'Etablissement Public Foncier (EPF), avec l'accord de la commune, a acheté en mars 2019 la maison située au 22 rue Tour Ronde pour un montant de 80 000 € en vue de sa démolition.

L'investissement total nécessaire à la réalisation de l'ensemble des travaux de connections douces est estimé à :

83 241,66 € HT de démolition
+ 208 425,00 € HT de travaux d'aménagement, soit 250 110,00 € TTC

soit : 291 666,66 € HT (350 000 € TTC)

La commune a obtenu des subventions de la part de l'État pour financer la partie « travaux d'aménagement » de cette opération :

- 59 550,00 € au titre de la DETR 2019 sur une base subventionnable de 198 500 €, soit 30% d'intervention ;
- 72 948,75 € au titre de la DSIL – contrat de ruralité sur une base subventionnable de 208 425,00 €, soit 35% d'intervention.

Le Département de la Charente-Maritime a élaboré un plan départemental des Vals de Saintonge qui vise à soutenir financièrement des projets de territoire. La fiche-action II.3 « *Aménager et mailler les sites touristiques phares* » vise à « *créer une offre de découverte et de médiation attractive et génératrice de notoriété et de fréquentation* ». Dans le cadre de cette fiche-action, une des actions ciblées vise à « *insérer le projet des eaux, [projet du centre-thermal porté par le groupe ValVital], dans la ville de Saint-Jean-d'Angély par des voiries piétonnes* ».

Ainsi, dans le cadre de ce contrat de territoire, l'opération d'aménagement de la rue du Palais pourrait également être financée.

Le plan de financement de l'opération, hors démolition, serait le suivant :

| DEPENSES (en € HT) | | RECETTES (en € HT) | | |
|-----------------------|---------------------|---|---------------------|-----|
| Travaux d'aménagement | 208 425,00 € | Etat – DETR 2019 | 59 550,00 € | 30% |
| | | Etat – DSIL contrat de ruralité | 72 948,75 € | 35% |
| | | Conseil départemental – contrat départemental Vals de Saintonge | 31 263,75 € | 15% |
| | | Autofinancement Ville | 44 662,50 € | |
| Total | 208 425,00 € | Total | 208 425,00 € | |

L'opération n'est pas assujettie à la TVA, néanmoins elle bénéficie du FCTVA.

Le n° SIRET de la Commune est le suivant : 211 703 475 00015.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20191212-
2019_12_D7-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 16 décembre 2019

Affiché le 16 décembre 2019

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel complété au regard de la précédente délibération du 13 décembre 2018 ;
- d'autoriser Mme la Maire :
 - à solliciter l'aide financière du Département dans le cadre du contrat départemental des Vals de Saintonge, au titre de la fiche action II.3 Aménager et mailler les sites touristiques phares ;
 - à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer les documents s'y rapportant.

Les crédits nécessaires :

- en dépenses sont inscrits au Budget Primitif 2019 et seront réajustés au Budget Primitif 2020,
- en recettes seront inscrits au budget 2020 après notification.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20191212-
2019_12_D7-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 16 décembre 2019

Affiché le 16 décembre 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.